

# Faire sa thèse en CIFRE

**Fabienne HIEN**

*Chargée de mission valorisation de l'expérience doctorale et  
accompagnement des carrières des doctorants et docteurs SHS*

**Ecole Doctorale 473 Sciences de l'Homme et de la Société  
Université de Lille**

## Faire sa thèse en CIFRE

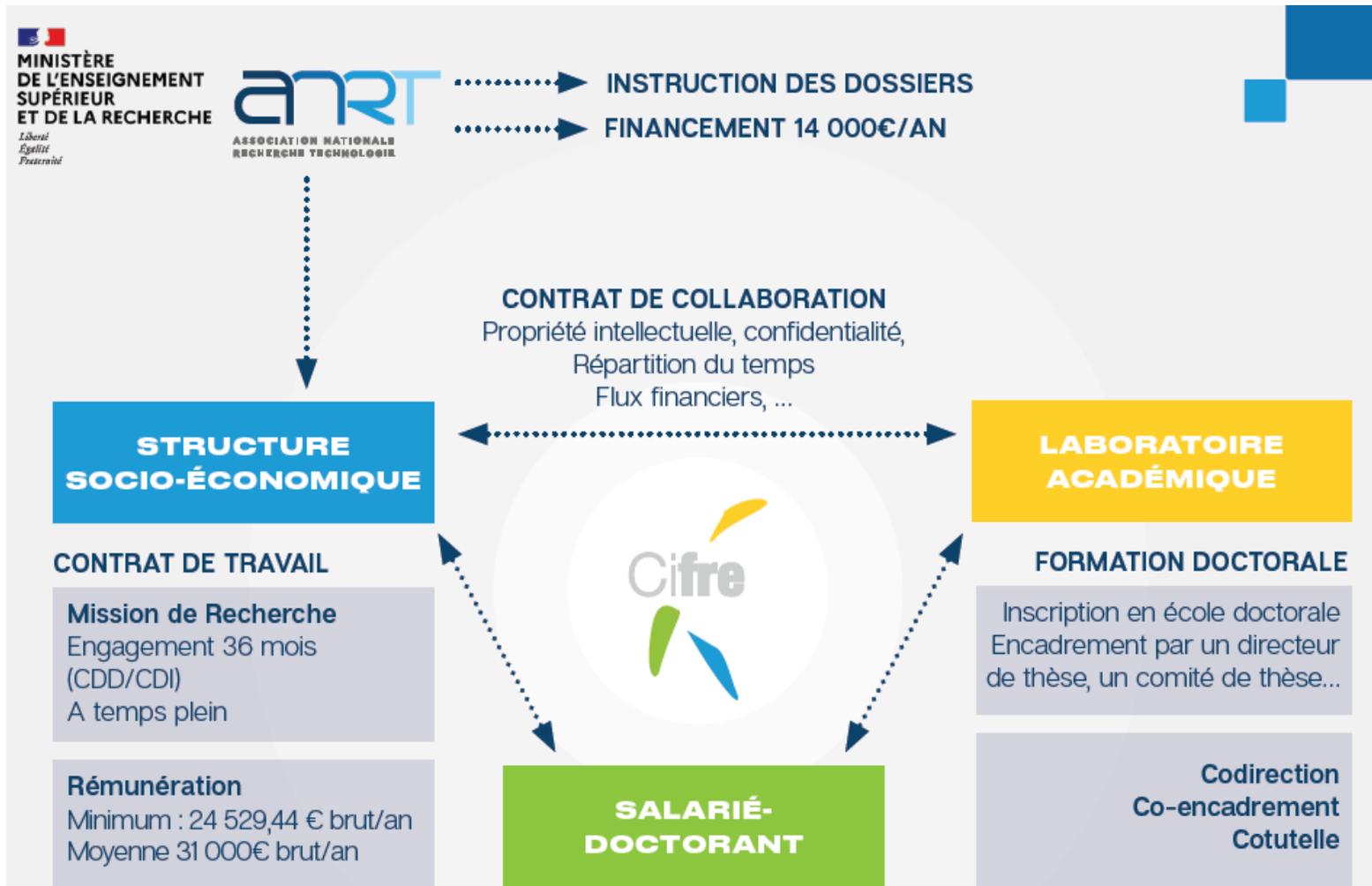
**Le dispositif CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) Subventionne toute entreprise ou structure établie sur le territoire français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire de recherche publique**

## Faire sa thèse en CIFRE

Le **PRINCIPE** du dispositif CIFRE repose sur l'**association de quatre acteurs** :

- **L'employeur recrute en CDI ou CDD un diplômé de niveau M** à qui il confie une **mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique**. Le **salaires d'embauche** ne peut être inférieur à **24 529,44 € annuel brut en 2023** (25 200 € en 2024, 26 400 € en 2025, 27 600 € en 2026).  
Les travaux constitueront l'objet de la thèse du salarié-doctorant.
- **Le laboratoire de recherche académique** encadre les travaux du salarié-doctorant qui est inscrit dans l'école doctorale de rattachement du laboratoire. Une convention de formation est signée entre le doctorant et son laboratoire.
- **Le doctorant** consacre 100% de son temps (qui peut être partagé entre l'employeur et le laboratoire académique) à ses travaux de recherche. Il bénéficie d'une **double formation académique et professionnelle** (encadrement par un directeur de thèse et par un « tuteur scientifique » désigné par l'employeur).
- **L'ANRT (l'Agence Nationale de Recherche Technologie)**
  - met en œuvre et gère le dispositif Cifre,
  - contracte avec l'employeur une **Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre)** sur la base de laquelle une **subvention est versée à l'employeur**.  
**La subvention annuelle est de à 14 000 €** (non assujettie à la TVA). A cette subvention peut s'ajouter le **crédit d'impôt recherche (CIR)** si l'employeur y est éligible

# Faire sa thèse en CIFRE



# Faire sa thèse en CIFRE

## EMPLOYEURS ELIGIBLES

La CIFRE, d'abord ouverte aux entreprises privées, à sa création en 1981, et depuis 2005, à l'ensemble du **monde socio-économique**, au sens le plus large du terme.

L'**employeur** peut relever du **secteur privé** et sous certaines conditions du **secteur public** ou **parapublic**, quelques exemples :

- **Entreprises, Collectivités Territoriales, Associations, Chambres Consulaires,**
- **EPIC** (Etablissement Public à Caractère Industriel ou Commercial, *ex : La RATP, la SNCF, l'institut national de la consommation, l'Institut de gestion sociale des armées...*),
- **EPA** (Etablissement Public Administratif, *ex : Météo France, Pôle Emploi, l'Assurance Maladie...*),
- **EPCC** (Etablissement Public de Coopération Culturelle, *ex : un centre archéologique, une école d'arts, un musée, un mémorial...*),
- **GIP\*** (Groupement d'Intérêt Public, *ex : le SIB, acteur public du numérique au service de la santé et des collectivités*),
- **GCS** (Groupement de coopération sanitaire, *coopérations entre le secteur public et le secteur privé, et également entre la ville et l'hôpital, en particulier le GCS de moyens : mise en commun de moyens humains (professionnels médicaux ou non médicaux, équipements (ex : imagerie...), moyens immobiliers, fonciers, systèmes d'information...*

# Faire sa thèse en CIFRE

## Spécificités de la CIFRE

- Dépôt du dossier toute l'année auprès de l'ANRT
- Sans condition de nationalité, sans condition d'âge
- Toutes disciplines scientifiques pour le sujet & le laboratoire
- Tous secteurs d'activité pour l'employeur
- Possibilité de faire sa thèse CIFRE en co-tutelle avec un laboratoire étranger

# Faire sa thèse en CIFRE

## Les conditions d'éligibilité

- **Le candidat**

- ✓ Avoir ou être en cours d'obtention d'un diplôme de grade de master (Bac+5)
- ✓ Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois, à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE
- ✓ Ne pas être embauché par l'entreprise sur une durée cumulée de plus de 9 mois, à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE (hors période de stages et d'apprentissage, de travail saisonnier)

- **L'entreprise**

- ✓ Structure établie sur le territoire français : PME (Petite et Moyenne Entreprise < 250 salariés), ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire, entre 250 et 4999 salariés), grand groupe, Association, collectivité territoriale, chambre consulaire, ...
- ✓ Sauf si la mission principale est d'exercer une ou des activités mentionnées aux articles L 112-1 du Code de la Recherche et L 123-3 du Code de l'Education (activités de recherche et d'enseignement supérieur)

- **Le ou les laboratoire (s)**

- ✓ Implanté (s) dans une université, une école, un organisme public de recherche

## Faire sa thèse en CIFRE : PREMIERES DEMARCHES

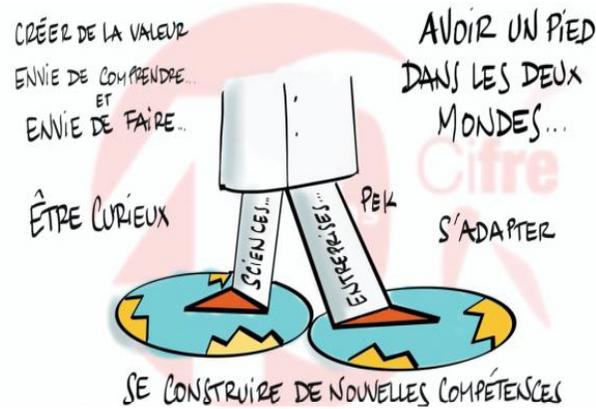
- ✓ Définir son thème de recherche qui servira de base aux discussions avec l'organisme d'accueil (futur employeur)
- ✓ Se mettre en rapport avec un directeur de thèse
- ✓ Trouver son organisme d'accueil (mêmes démarches que pour la recherche d'un emploi)
- ✓ Après accord de l'organisme d'accueil : obtenir le nom de son tuteur scientifique et de son référent aux Ressources Humaines
- ✓ Rédiger son projet de thèse (qui doit être validé par le directeur de thèse et l'organisme d'accueil : rencontre commune entre les différentes parties)
- ✓ Obtenir l'accord du laboratoire et de l'école doctorale
- ✓ Faire son dossier de demande CIFRE en ligne sur <http://cifre.anrt.asso.fr>

***Pour aller plus loin :***

- Site de l'ANRT (« préparer sa CIFRE ») : <https://www.anrt.asso.fr/fr/preparer-sa-cifre-7845>

## Le dispositif Cifre

- Journée Cifre 2023
- Vos interlocuteurs
- Le dispositif Cifre
- Préparer sa Cifre
- Questions / Réponses
- Caractérisation et performances des thèses Cifre
- Dépôt de dossier en ligne
- Colloque 40 ans des Cifre
- Témoignages de doctorants
- Offres et candidatures
- Formations réservées aux doctorants Cifre
- International
  - Candidat étranger
  - Cotutelle
  - Cifre/France-Maroc
- Cifre-Défense
- Enquêtes Cifre
- Programme 1000 doctorants pour les territoires



Les Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (Cifre)

LE PRINCIPE

LES CONDITIONS D'OCTROI

L'INSTRUCTION

LES CRITERES D'EVALUATION



### DOCUMENTS A TELECHARGER

Pour répondre à vos questions sur la nouvelle plateforme :  
[hotline-plateforme-cifre@anrt.asso.fr](mailto:hotline-plateforme-cifre@anrt.asso.fr)

[FAQ nouvelle plateforme Cifre](#)

- [Brochure générale](#)
- [Fiche "Comment monter sa Cifre"](#)
- [Conditions générales d'octroi et d'éligibilité de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche](#)
- [Guide du déposant](#)
- [Rapport d'activité annuel 1ère et 2ème année](#)
- [Trame de rédaction du contrat de collaboration](#)

### INFORMATION

En harmonie avec l'arrêté du 26 décembre 2022 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, le salaire brut annuel minimum d'un doctorant Cifre est fixé à 24 529,44 € à compter du 1er janvier 2023.

L'EMPLOYEUR s'engage à respecter les conditions salariales fixées par le ministère selon le calendrier suivant pour le salaire brut annuel minimum :

- en 2023 : 24 529,44 € ;
- en 2024 : 25 200 € ;
- en 2025 : 26 400 € ;
- en 2026 : 27 600 €.